



Prestataire de Services – Services à la personne

PLOUDALMEZEAU 02.98.37.65.66

abs29@orange.fr | www.abs-29.com



Nos tarifs 2024

Sur la base d'une heure de prestation

(Valables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Solution Autonomie

Assistance Aux Séniors (TVA 5.5%)	Assistance aux personnes en situation de handicap (TVA 5.5%)	Aide à la mobilité et accompagnement (TVA 5.5%)	Garde d'enfant De moins de 3 ans (TVA 10%)	Garde malade (TVA 5.5%)	Assistance administrative (TVA 10%)
27.30 € TTC	27.30 € TTC	27.30 € TTC	28.50 € TTC	27.30 € TTC	28.50 € TTC
25.88 € HT	25.88 € HT	25.88 € HT	25.91 € HT	25.88 € HT	25.91 € HT
15.00€ TTC 14.22 € HT Si 30 min	Nous vous remettons gratuitement un devis personnalisé pour toute proposition d'une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou sur simple demande votre part.				

Ce qu'il faut savoir :

- Majoration de 25% les dimanches et les jours fériés, soit 32.34€ HT et 34.125€ TTC
- Concernant les frais kilométriques (pour des prestations d'accompagnement uniquement), si l'intervenante utilise son véhicule pour une sortie avec le client pendant la prestation ils seront facturés à 0.70 €/km.
- Réduction ou crédit d'impôt : nos clients peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées. (Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts). Explication sur le livret d'accueil.



Pourquoi faire appel aux services d'ABS29 ?

- Simplicité : Vous n'êtes pas l'employeur, aucune formalité administrative, ABS29 prend tout en charge, le recrutement, le contrat, les déclarations URSSAF, la gestion des remplacements.
- Qualité : Différentes formules adaptées à vos besoins, les intervenantes sont rigoureusement sélectionnées, formées et embauchées en CDI.
- Sécurité : Intervenantes formées aux gestes de premiers secours, nous leur demandons leur extrait de casier judiciaire.

Nous vous assurons une prise en charge personnalisée, rapide et de qualité. – Vous pouvez être totalement ou partiellement pris en charge par l'APA (Aide Personnalisée pour l'Autonomie), par votre caisse de retraite, votre mutuelle, votre assurance...

Nous pouvons nous occuper gracieusement des formalités administratives concernant ces aides.